Journée cantonale neuchâteloise des samaritains et exercice en campagne au Val-de-Travers, le dimanche 28 juin 1914

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire**

Band (Jahr): **23 (1915)**

Heft 2

PDF erstellt am: **02.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

incontestablement plus alerte et la tenue plus satisfaisante. En outre la nutrition des « aérés » l'emporta de beaucoup sur celle des « chauffés ». La moyenne de l'augmentation de poids — pendant les trois premiers mois de l'expérience — fut, pour les aérés de 2 livres, pour les chauffés d'une livre seulement. Les premiers se portèrent beaucoup mieux en général, et — chose merveilleuse entre toutes! — ils ignorèrent le rhume.

Il nous arrive parfois d'entrer dans une salle d'école en hiver; il y fait généralement trop chaud, et l'air qu'on y respire ne ressemble en rien à celui des cîmes! Si on voulait l'analyser, on y trouverait peu d'oxygène, mille gaz délétères et des millions de microbes. Maîtres et maîtresses craignent le froid, les rhumes et les rhumatismes, dès lors n'aère-t-on que le moins possible,... peut-être pas même à la récréation de 10 heures! Aussi ne faut-il pas s'étonner si nos enfants ont mal à la tête en rentrant de l'école, s'ils y deviennent pâles et anémiques, si leur appétit souffre de cet état normal.

N'y aura-t-il pas une Commission scolaire assez « américaine » pour essayer en Suisse ce qui paraît réussir de l'autre côté de l'Océan, et pour insister afin que nos enfants puissent respirer l'air qu'il faut non seulement à leur intelligence, mais à leur santé! Dr M.

Journée cantonale neuchâteloise des samaritains
et exercice en campagne au Val-de-Travers, le dimanche 28 juin 1914

L'article suivant aurait paru beaucoup plus tôt, si la guerre européenne, entre autres méfaits, n'avait pas occasionné la mobilisation de notre rédacteur.

L'auteur et les lecteurs voudront donc bien excuser ce retard, où la volonté de la rédaction n'est pour rien. *W. B.*

« Le Ciel est pour les samaritains » telle est la réflexion que nous faisions le matin, au départ, à la vue d'un gai soleil venant mettre dans l'oubli, bien vite, l'anxiété dans laquelle nous étions plongés depuis la veille alors que toutes les bondes de la voûte infinie étaient ouvertes.

Conformément au programme, le rendez-vous était fixé à la gare de Boveresse à 9 h. 10 du matin. Nos amis du Locle et des Brenets venus en breaks furent les premiers sur place.

Un peu de flottement et de temps perdu dans la mise en colonnes, puis M. le docteur de Marval, chargé de la direction générale de l'exercice du jour, après avoir constaté avec satisfaction la présence de 205 samaritaines et samaritains, donne la supposition suivante:

« Ce matin, ensuite d'une erreur d'aiguillage, un train descendant a tamponné un train de marchandises au passage à niveau de la gare de Boveresse.

« La voie est obstruée par les wagons renversés. La collision a provoqué l'explosion du réservoir à gaz d'un wagon français occasionnant un incendie.

« On parle de morts et de 50 à 60 blessés. Une rame de wagons du train de marchandises s'étant détachée, s'est mise en mouvement du côté de Couvet où elle a déraillé. Elle empêche ainsi un train de secours d'arriver jusqu'au lieu de l'accident de Boveresse.

« Avec le matériel amené — mais insuffisant — et avec du matériel de fortune improvisé sur place, les samaritaines et les samaritains ont à panser les blessés

et à les transporter dès que possible à Boveresse, puis au collège de Môtiers où un hôpital d'urgence doit être installé immédiatement. »

Les chefs de groupes sont appelés à l'ordre et reçoivent chacun leurs instructions respectives; les colonnes de dames et de messieurs sont bientôt divisées en groupes et partent pour le travail à 9 h. 30.

Quelques instants plus tard, l'emplacement de la gare est désert. Pas pour longtemps, car 10 minutes sont à peine écoulées que, de la forêt au-dessus de la gare, débouche toute une suite de samaritains transportant des sapelots, des branches coupées avec une célérité dépassant toute attente. Ce matériel est destiné à l'improvisation de sièges et de couchettes sur des chars à pont et à échelle réquisitionnés aux environs. Des dômes de branchages protégeront les blessés qui y seront déposés contre les ardeurs du soleil qui commence à se faire vivement sentir.

Pendant ce temps, le groupe des brancards construit 6 civières impeccables, bien capitonnées de mousse. L'une d'elle, habilement fixée sur une charrette, sert à ramener de la forêt une vraie souffrante qui s'est donnée une légère entorse. D'autres procèdent ingénieusement à la confection d'attelles.

Les samaritaines ont la bonne part pour le moment; elles sont gentiment disséminées sous l'ombrage des sapins et des hêtres en quête de mousse, de feuilles dont les provisions forment bientôt des monceaux respectables. Certaines demoiselles néanmoins estimant que le dimanche est un jour de repos, trouvent préférable de « tirer une bonne flemme » jusqu'à l'heure du repas au lieu de se vouer à l'activité.

Le groupe de réquisition, suant à grosses gouttes, furette dans les maisons pour se procurer le matériel nécessaire à l'installation d'une infirmerie provisoire à Boveresse et d'un hôpital d'urgence à Môtiers.

Cette besogne a pourtant son charme et réserve des surprises agréables. Demandez-le plutôt aux dames qui se sont vu offrir de la « fée verte » par un bon vieux Grenouillard (habitant de Boveresse) et qui ont rapporté dans des chopines à leur mari ou à leur promis de la précieuse liqueur prohibée.

Le groupe installé au collège de Môtiers a eu tôt fait de convertir les classes en chambres d'hôpital. Ici se trouvent le bureau et la pharmacie, là une salle pour fractures (8 lits), à côté une deuxième salle pour les brûlures (10 lits), tandis qu'une annexe — la halle de gymnastique — sert de local pour les éclopés (avec un *p* s. v. p...!)

La salle d'opération est des mieux aménagée, grâce à la complaisance de M. Nicolet, docteur à Fleurier, qui a bien voulu se séparer de sa trousse dont le contenu est exposé sur une table.

Plusieurs autres médecins ont tenu à prouver par leur présence l'intérêt qu'ils portent aux samaritains. Ce sont MM. Gander de Couvet, Perrin d'Avenches, Mauler de St-Blaise, Jacot-Guillarmod, vétérinaire aux Verrières, et le major de Pourtalès, lequel mit son automobile au service de nombreuses samaritaines, leur épargnant ainsi la fatigue des courses de Boveresse-gare à Môtiers et vice versa.

Un délégué d'un canton voisin gardera sûrement aussi un agréable souvenir de la journée du 28 juin. Le trouvant à la gare de Boveresse, M. de Marval lui demande : Voulez-vous venir en auto avec nous jusqu'à Môtiers?

— Cela ne me fait rien *(sic)*, répondit ce brave homme avec une intonation qui pouvait signifier : Je vous fais la faveur d'accepter votre offre et de vous confier ma personne.

Ah! le malin qui ne voulait pas avouer que c'était la première fois qu'il roulait en semblable voiture.

Mais l'heure du pique-nique a sonné. Chacun est heureux de prendre place sous le frais ombrage d'un restaurant de Planessert (au buffet de la gare), où après le repas on goûte un repos jusqu'à 2 heures.

Puis, reprise des travaux sous les yeux d'une foule considérable de curieux qu'on a de la peine à maintenir en dehors du cordon policier.

D'aimables jeunes gens, au nombre de 31, venus des villages voisins et suivant le cours militaire préparatoire ainsi que les sous-officiers qui les commandent veulent bien simuler les blessés.

En moins d'une heure, cette jeunesse pleine de vie et de santé est travestie par les pansements de nos habiles samaritaines en une masse d'éclopés, de manchots, de trépassés et de brûlés qui, avec d'infinies précautions, sont transportés sur des chars, des automobiles, et conduits de relais en relais jusqu'à l'hôpital de Môtiers.

A 4 h. $^1/_2$ dès que l'autorisation lui en est donnée, un nombreux public se presse dans les salles. Il est vivement impressionné à la vue de tous ces pseudo-blessés qui, tout à fait dans leurs rôles, prennent des airs souffrants sur leur lit improvisé.

A 5 heures, tôt après la délivrance de ces jeunes gens, la halle de gymnastique est pleine de monde. M. H. Wanner, au nom du Comité d'organisation de la journée cantonale, remercie les samaritains d'être accourus en si grand nombre à cet exercice, les autorités et les habitants du Vallon pour leur grande obligeance et leur cordiale hospitalité, la Croix-Rouge de ce district pour sa généreuse subvention, MM. les médecins qui ont sacrifié le peu de loisirs que leur laisse leur attachante profession pour suivre l'exercice de ce jour. Au nom de tous, il adresse encore plus spécialement un chaleureux merci à M. le docteur de Marval qui, sans compter, se dévoue pour la cause du secourisme avec la haute compétence et le désintéressement dont il fait preuve en toute occasion.

M. Wanner fait appel au sentiment de charité et de dévouement des habitants de Val-de-Travers pour qu'ils créent dans leurs localités des sections de samaritains, car, fait curieux, le Vallon vert, qui en 1871 a prouvé qu'il avait l'âme samaritaine, n'a point encore de secouristes.

Comme preuve à l'appui de leur utilité incontestable, M. Wanner énumère le nombre d'interventions des membres de différentes sections durant l'année écoulée; elles sont de 365 pour celle de La Chaux-de-Fonds, 437 pour celles de Neuchâtel et 49 pour le modeste groupe des Brenets. Ces chiffres se passent de commentaires.

Un mot aimable à la presse qui vulgarise tous ces bienfaits, le vœu exprimé qu'à la journée cantonale de l'an prochain au Locle se trouveront une ou plusieurs sections du Val-de-Travers, et l'orateur donne la parole à M. le docteur de Marval pour la critique.

Concise est celle-ci et pleine d'humour.

L'activité de chaque groupe est passée en revue après la remarque judicieuse, « que leurs chefs respectifs, au fur et à mesure qu'ils reçoivent leurs instructions, doivent immédiatement partir pour le travail ».

D'abord, la rapidité incroyable avec laquelle les arbres et les branches ont été abattus, ainsi que le bel arrangement des chars de transports, mérite des félicitations au groupe des voitures.

Des éloges sans réserve aucune vont aussi au groupe des brancards et des attelles.

Le groupe des réquisitions a également bien travaillé. Toutefois, en évitation de confusion lors de la restitution du matériel, M. de Marval recommande d'éti-

queter ou d'inscrire avec soin le nom complet des personnes sur les objets prêtés et de ne pas se contenter d'initiales.

Les pansements ont été faits avec le plus grand soin. De grands progrès sont réalisés depuis 2 ou 3 ans. La preuve en est qu'à l'arrivée, ces pansements étaient aussi bien conditionnés qu'au départ, ce qui n'est pas peu dire.

Les deux groupes de l'hôpital se sont extrêmement bien acquittés de leur tâche. La réception des blessés était des mieux comprises. En somme, tous les groupes ont rivalisé de zèle, se sont surpassés et méritent tous d'être félicités.

M. de Marval conclut en jugeant qu'une journée cantonale par an n'est pas de trop. Les samaritains y trouvent l'agrément de se revoir, de fraterniser entre eux en se rappelant quelques souvenirs des cours anciens. Il forme l'espoir que l'exercice du jour fera germer le grain de semence de secourisme déposé au Vallon vert et que, d'ici quelques années, ce sera un de ses médecins qui présidera une semblable journée.

Encore quelques objets à restituer, puis chacun s'en va de son côté avec le sentiment qu'il a fait œuvre utile.

Le Landeron, 30 juin 1914.

R. Cavadini.

P. S. — En compulsant mes notes, je m'aperçois de deux omissions que je m'empresse de réparer:

1° Dans l'assemblée des délégués qui eut lieu à 2 heures au restaurant de la Gare, le Comité de rédaction du Bulletin des samaritains neuchâtelois a été confirmé dans ses fonctions. Il a été décidé en outre que la réunion cantonale de 1915 aura lieu en septembre au Locle.

2° Avant de commencer sa critique, M. de Marval a donné lecture d'un télégramme de nos amis, les présidents des sections de Bienne et de St-Imier, s'excusant de n'avoir pu être des nôtres et souhaitant plein succès à notre journée.

L'Agence des prisonniers de guerre

Le *Règlement des lois et usages de la guerre en campagne*, voté à La Haye en 1899 et revu en octobre 1907, contient 16 articles qui se rapportent au traitement des prisonniers de guerre. Voici le résumé que M. Rœthlisberger en donne dans sa brochure *Les victimes de la guerre:*

« Les prisonniers de guerre doivent être traités comme les troupes. Il est permis de les employer, jusqu'à conclusion de la paix, à des travaux civils comportant un salaire. Chacun des Etats belligérants ouvre, lorsqu'éclatent les hostilités, un bureau d'informations pour prisonniers de guerre. Ce bureau doit établir des fiches personnelles qui lui permettent de répondre à toute question concernant le séjour, le transport, la libération, l'échange, la blessure, la maladie et le décès des prisonniers. Chaque bureau doit également réunir les effets personnels recueillis sur les champs de bataille ou laissés par les prisonniers morts dans les hôpitaux et les faire parvenir aux ayants droit. Ces envois jouissent de la franchise de port; cette décision a été immédiatement incorporée à la Convention de l'Union postale revisée à Rome en 1906 (art. 11, § 4). Comme les blessés qui tombent entre les mains de l'ennemi sont aussi considérés comme prisonniers de guerre, les mêmes dispositions à prendre par les bureaux de